Rapport de l'organe de révision sur le contrôle restreint à l'Assemblée générale de l'Association CADDIE-SERVICE, Genève

En notre qualité d'organe de révision, nous avons contrôlé les comptes annuels (bilan, compte de résultat, annexe) de l'Association CADDIE-SERVICE pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2016.

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels incombe au comité de Direction alors que notre mission consiste à contrôler ces comptes. Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément et d'indépendance.

Notre contrôle a été effectué selon la Norme suisse relative au contrôle restreint. Cette norme requiert de planifier et de réaliser le contrôle de manière telle que des anomalies significatives dans les comptes annuels puissent être constatées. Un contrôle restreint englobe principalement des auditions, des opérations de contrôle analytiques ainsi que des vérifications détaillées appropriées des documents disponibles dans l'entreprise contrôlée. En revanche, des vérifications des flux d'exploitation et du système de contrôle interne ainsi que des auditions et d'autres opérations de contrôle destinées à détecter des fraudes ne font pas partie de ce contrôle.

« Au regard de l'art. 17 des statuts, la direction, sous l'égide du Comité, prend les mesures nécessaires pour assurer une saine gestion financière. Nos contrôles ont toutefois permis de constater que les dettes de l'Association dépassent le total de l'actif. Il en résulte une perte de CHF 153'137.56. Il ressort cependant des mesures d'assainissement prisent et du budget de trésorerie 2017 que vous êtes en mesure de faire face aux échéances de paiements, de sorte que la solvabilité sur les 12 prochains mois est assurée. »

« Le comité doit impérativement surveiller de manière précise et régulière ses projections de trésorerie pour contrôler la survenance d'une éventuelle insolvabilité, qui entraînerait de plein droit la dissolution de l'Association (art. 77 CC). »

Lors de notre contrôle, nous n'avons pas rencontré d'élément nous permettant de conclure que les comptes annuels ne donnent pas une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats en conformité avec la loi et aux statuts.

Genève, le 20 avril 2017

CosolutionsSàrl ASR No 504295

Schéhérazade Seraoui <u>Annexe</u>: Etats Financiers

ASSOCIATION CADDIE SERVICE

BILAN AU 31 DECEMBRE 2016

(Avec comparatif 2015) (Exprimés en francs suisses)

		<u>Notes</u>	<u>2016</u>	<u>2015</u>
Actifs				
	Actifs circulants		94 535.04	208 516.71
	Trésorerie	1	25 333.95	130 690.01
	Créances	2	42 230.18	28 442.50
	Autres créances	3	4 971.96	2 690.00
	Régularisations de l'actif	4	300.00	46 694.20
	Immobilisations corporelles	5	21 698.95	
	Total de l'actif		94 535.04	208 516.71
Passifs				
	Capitaux étrangers à c.t.		247 672.60	130 443.30
	Créanciers	6	26 591.34	8 104.70
	Autres dettes court terme	7	175 545.20	29 456.54
	Fonds chômage à restituer			12 632.90
	Régularisations de passif	8	14 883.35	35 047.86
	Vacances dûes	9	30 652.71	45 201.30
	Capitaux propres		-153 137.56	78 073.41
	Résultats cumulés		78 073.41	-10 034.45
	Résultats de l'exercice		-231 210.97	88 107.86
	Total du passif		94 535.04	208 516.71

ASSOCIATION CADDIE SERVICE

COMPTE PERTES ET PROFITS AU 31 DECEMBRE 2016

(Avec comparatif 2015)	/F · / C · \
Wyoc comparatit ////Si	(Exprimés en francs suisses)
AVEL LUMBALAM ZULDI	U XUI III ES ELI II ALICS SUISSESI

	Notes	2016	2015
PRODUITS	Notes	2 841 102.65	3 165 176.15
PRODUITS		2 641 102.03	3 103 170.13
EdS participation cantonale	1	1 797 245.50	1 858 411.00
Participations publiques	2	552 037.05	710 000.00
Participations privées	3	300 925.90	315 000.00
Cotisations, dons	4	2 070.00	3 060.00
ARE		16 086.10	105 863.90
Recettes d'exploitation	5	172 738.10	172 841.25
CHARGES		3 072 313.62	3 064 435.39
Channes allowed a testing	-	100 500 00	407.224.42
Charges d'exploitation	6	100 598.00	107 224.42
Charges de personnel		2 901 604.07	2 866 913.84
Charges de personnel		3 022 723.02	2 904 640.69
Formation	_	4 569.45	785.00
Remb. Assurance	7	-125 536.45	-38 377.25
commission IS		-151.95	-134.60
Charges de gestion		85 720.80	81 476.61
Frais de communication, marketing		18 396.42	13 922.05
Locaux + informatique Mobilidee		32 981.00	35 868.99
Assurances		1 845.30	1 889.35
Téléphones		18 915.45	17 557.22
Frais de bureau		10 522.63	8 579.00
Révision		3 060.00	3 660.00
Résultat d'exploitation		-246 820.22	109 561.28
Résultats financiers			1.75
Frais de compte			40.20
Intérêts débiteurs			4.20
Intérêts créditeurs			-40.00
Intérêts créditeurs			-2.65
Résultats extraordinaires		-15 609.25	8 818.77
Erreur de caisse		8.00	
Charges extraordinaires		78.70	12 797.32
Produits extraordinaires	J.	-2 892.89	-3 978.55
Provision pour charge extraordinaire		-12 803.06	
Résultat avant répartition		-231 210.97	100 740.76
Participation du Fonds chômage à restituer			12 632.90
Résultat après répartition		-231 210.97	88 107.86

ANNEXE GENERALES 2016

Noms des membres et fonction

M. Pierre-Alain Tschudi	Président
M. Didier Trottet	Vice-Président
M. Nicolas Walder	Trésorier
Mme Corinne Chao Blanco	Secrétaire
M. Laurent Baldacci	Membre du Comité

Signatures sur les comptes

M. Pierre-Alain Tschudi	Président
Mme Monica di Sario	Directrice
Mme Lyola Campos-Fisch	Responsable formation et réinsertion
M. Juan Diaz	Responsable finances et exploitation
M. Alain Loubet	Assistant administratif, RH et comptabilité

Nombre de personnes rémunérées (détaillé par catégories)

Salariés de l'association	5 personnes dont 1 apprentie
Emplois de solidarité	49 personnes
Etudiants sur appel	10 personnes

Annexes du bilan 2016 Association Caddie Service ANNEXE BILAN 2016

- 1. Trésorerie : Ce montant correspond aux soldes de la caisse, du compte CCP et du compte e-deposito.
- 2. Créances : Ce compte enregistre nos factures émises au 31 décembre 2016 et non encore réglées.
- 3. Autres créances : Contient l'avance des abonnements annuels TPG faite à nos collaborateurs qui n'a pas encore été remboursée par les prélèvements mensuels sur leurs salaires, ainsi que les cautions des casiers de Manor.
- 4. Régularisations de l'actif : Enregistre les charges payées d'avance (Ici une avance sur le salaire de janvier 2017 d'un employé)
- 5. Créanciers : Comprend diverses factures à payer en début janvier (Swisscom, GenèveRoule, location des locaux et de l'informatique (4ème trimestre) à Mibilidee, Publi-Annonces et boîte à boulot, ainsi que le décompte de TVA
- 6. Immobilisations corporelles : Y sont inclus les achats informatiques qui seront désormais amortis sur 4 ans (CHF 14'158.70) et les uniformes Avec un amortissement sur 3ans (CHF 21'015.25)
- 7. Autres dettes à cout terme : Ce sont les soldes des créanciers sociaux selon décomptes finaux (AVS, LAA, IJM-Maladie, LPP et Impôt à la source)
- 8. Régularisation de passif : Contient les salaires des étudiants de décembre 2016 et la provision pour la révision de 2016
- 9. Vacances dûes : Il s'agit du montant des vacances qui serait dû au 31 décembre 2016, calculé en mutipliant le solde de jours de vacances de chaque employé par son salaire journalier.

Annexes du compte PP 2016 Association Caddie Service

Note concernant les participations non-monétaires : Pour chacun des sites, l'emplacement du comptoir, le local à vélo ainsi que diverses autres surfaces de stockage (frigos) sont mis à la disposition de l'associaiton gratuitement, à l'exeption des marchés de Rive et Plainpalais qui louent un emplacement à la fondation des parkings. Il est évident qu'il difficile d'évaluer ces participations, car leurs surfaces et leurs emplacements dans chaque centre commercial varient et nous ne savons pas ce que coûterait le m² au sein de chaque entité (certainement beaucoup plus cher à Manor qu'à Cardinal-Mermillod.)

- 1. EdS participation cantonale : Il s'agit de la participation cantonale du Service des Emplois de Solidarité (SEdS) aux salaires des EdS. Cette participation est fixée par une convention entre le Département de l'emploi, des affaires sociales et de la santé (DEAS) et Caddie Service, sur la base de la loi cantonale en vigueur. En 2016, cette participation a été diminuée de CHF 122'506.- (retenue des remboursements d'assurances perte de gain.
- 2. Participations publiques : Elles sont composées comme suit :

Partenaires	Montant
Ville de Lancy	CHF 25 000.00
Ville d'Onex	CHF 20 000.00
Ville de Meyrin	CHF 25 000.00
Ville de Carouge	CHF 37 500.00
Ville du Grand-Saconnex	CHF 5 000.00
Commune de Confignon	CHF 5 000.00
Commune de Plan-les-Ouates	CHF 10 000.00
Commune de Veyrier	CHF 10 000.00
Commune de Vernier	CHF 10 000.00
Commune de Bernex	CHF 7 500.00
TPG (TVA comprise)	CHF 40 000.00
Fonds DETA/GSP	CHF 60 000.00
Fonds chômage VdG	CHF 300 000.00
Total	CHF 555 000.00

3. Participations privées : elles sont composées comme suit (TVA comprise) :

Partenaires Parten	Montant
Wincasa (La Praille et Cardinal Mermillod)	CHF 25 000.00
Centre commercial Balexert	CHF 40 000.00
Association des commerçants de Balexert	CHF 40 000.00
Association des commerçants des Eaux-Vives 2000	CHF 40 000.00
Association des commerçants de La Praille	CHF 20 000.00
Association des commerçants du centre commercial de Carouge	CHF 5 000.00
Association des commerçants de Meyrin	CHF 15 000.00
Centre commercial Coop Onex	CHF 45 000.00
Centre commercial Manor	CHF 95 000.00
Total	CHF 325 000.00

- 4. Cotisations, dons : Comprend les cotisations des membres à hauteur de CHF 2'000.- et des dons privés (clients) pour CHF 70.-
- 5. Recettes d'exploitation : Se composent des ventes de bons de livraison pour CHF 145'755.90, des mandats externes pour CHF 26'977.55 et les commissions de l'impôt à la source.
- 6. Charges d'exploitation : Il s'agit de la location et de l'entretien des vélos et des remorques, de l'équipement des collaborateurs (part non amortie), des frais d'aménagement des sites, des fournitures logistiques, de l'informatique et de son dépannage (non ammortie) et de la location du local pour les marchés.
- 7. Les assurances perte de gain maladie et accident (CHF 125'536.45) se décomposent comme suit : CHF 78'898.85 pour les accidents des EDS et CHF 54'637.60 pour les maladies des EDS. Sur ce montant, CHF 122'306.- ont été déduits de la participation cantonale, ne laissant à l'association que la somme de CHF 3'30.45